

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 16 juillet 2013 portant inscription sur la liste d'aptitude au recrutement au choix dans le corps de conception et de direction de la police nationale, en qualité de commissaires de police, au titre de l'année 2013

NOR : INTC1315528A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2005 relatif à la commission spéciale de sélection prévue à l'article 7 du décret n° 2005-939 modifié susvisé;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction en sa séance du 14 juin 2013;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les commandants de la police nationale dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude au recrutement au choix dans le corps de conception et de direction – en qualité de commissaires de police – établie au titre de l'année 2013:

En liste utile

CARTIER Sophie

SUAU Thierry

En liste complémentaire

VIDAL Jean-Marc

Article 2

Le directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juillet 2013.

Le ministre de l'intérieur,
MANUEL VALLS